

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

VOUS ANNULEZ VOTRE VOL ET SOUHAITEZ RÉCUPÉRER LES TAXES ET REDEVANCES

Date de publication : **15/04/2019** - Transport

Vous ne pouvez plus partir pour des raisons personnelles et souhaitez annuler votre vol.

Le prix du billet sera perdu mais, quels que soient les termes de votre contrat, vous devez au minimum récupérer les taxes d'aéroport (QW), ou redevance passager (QX), individualisées et affichées comme telles dans le prix de votre billet.

Le remboursement intervient, au plus tard, trente jours à compter de la date de réception de la demande, qui peut être déposée par tout moyen, notamment en ligne ([article L. 224-66 du code de la consommation](#)).

Attention

Toutes les taxes ne sont pas remboursables par la compagnie aérienne et des frais de dossier ou de traitement peuvent vous être facturés. Cependant, cette facturation ne peut excéder 20 % du remboursement. Elle est même gratuite quand la demande se fait en ligne.

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame, Monsieur,

Le (date), je devais me rendre à (lieu) avec le vol (indiquez le numéro de vol). Cependant, pour des raisons personnelles, j'ai annulé mon voyage.

Conformément aux dispositions de l'article L. 224-66 du code de la consommation, je souhaite le remboursement des taxes d'aéroport d'un montant de (montant indiqué sur votre billet)

(1er cas) sans facturation de frais, puisque ma demande est faite en ligne.

(2d cas) avec une facturation de frais ne pouvant excéder 20 % du remboursement.

Pour rappel, ce remboursement doit intervenir au plus tard trente jours à compter de la date de réception de ma demande.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/vous-annulez-votre-vol-et-souhaitez-recuperer-les-taxes-et-redevances>